



Digitized by Google

ACADEMIE UNIVERSELLE DES JEUX,

OU DIVERTISSEMENS INNOCENS,

TOME SECOND.

Contenant,

Les REGLES des JEUX des ECHECS, du TRICTRAC, du REVERTIER, du TOU-TE-TABLE, du TOURNE-CASE, des DAMES RABATUES, du PLAIN & du TOC,

Celles du Billiard, du Mail, de la Courte Paume, de la Longue-Paume, &c.

Des Instructions faciles pour apprendre à les bien jouer.

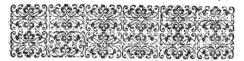
Derniere Edition revûe, corrigée, augmentée & enrichie de Figures en taille-douce.



A LEIDE,

Chez PIERRE VANDER A2, Marchand Libraire, Imprimeur de la Ville & de l'Université.

M. DCC. XXL



LE JEU

BILLARD

ORDINAIRE.

N sçait que ce que sait le divertissement de tout ce que il y a de gens de distinction; ainsi que de bien d'autres, qui occupent un rang plus médiocre. Les Billards sont très-fréquens, tant à la Ville, que dans bien des maisons de campagne. Ce passe tems est agréable, innocent, & il demande pour y jouer une certaine adresse que tout le monde n'a pas.

Et comme il y a peu de Jeux, où il n'arrive quelquefois des contestations, voici dequoi les pouvoir regler sur le champ.

Le mot de Billard a trois significations différentes; la premiere signifie un feu honnête & d'adresse, qu'on jouë, sur une grande Table, où l'on pousse des Boules dans des Blouzes, avec des Bâtons faits exprès, & selon certaines loix & conditions du feu; (R 6).

telle est la définition du Jes du Billard.

Il signifie en second lieu la grande Table converte d'Etoffe verte, sur laquelle on jouc, & on pousse les Billes dans les Blouzes qui son sur les coins, & sur le milieu des bords. Il y a pour l'ordinaire six Blouzes.

Le mot de Billard en troisséme lieu s'entend du Bâton recourbé, avec lequel on pousse les Billes; il est ordinairement de bois de gayac, ou de cormier, garni par le gros bout, ou d'yvoire, ou d'os simplement. Il y en aussi dont on se sert sans ces garnitures.

Les Billes sont des boules d'yvoire, ou de bois, avec lesquelles on joue au Billard.

Pour les Blouzes, ce sont des trous d'un Billard, dans lesquelles on pousse les Billes; & la grande adresse du Billard, est de pousser la Bille de son adversaire dans la Blouze.

Après avoir été instruit des particularitez dont on vient de parler, il est bon, quand on veut jouer au Billard, & pour y sinir promptement les disputes qui peuvent y survenir, de consulter ce qui suit:

Regle du seu du Billard ordinaire.

Ly a une primauté au Billard; & pour voir qui l'aura, on met les Billes sous la Passe, & l'on tire à qui sera le plus près de la Corde qui tient les Sonnettes.

On appelle Passe au Jeu du Billard, une Petrie Porte, ou Archet qui est au milieu, par où il faut que la Bille passe, selon les Regles du Jeu. II.

DU BILLARD ORDINAIRS. ŽζI

II.

Qui met le plus près de la Corde, a le devant, & le dernier a l'Hyvet.

III.

Quand le premier passe, & qu'il butte, le Coup est nul. Il en est de même du dernier, hors qu'il gagne le devant.

Si celui qui a l'Hyvet, passe, & butte le premier, il gagne le Coup.

Qui touche les deux Billes en jouant, perd le Coup, c'est à-dire un Point.

Celui des deux Joueurs qui noye les deux Billes , perd deux Points ; noyer une Bille . c'est lorsqu'on la pousse dans la Blouze sans dessein.

VII.

Qui touche la Bille deux fois, perd le Coup, c'est-à-dire un Point,

VIII.

Qui fait sauter de dessus le Billard les deux Billes, ou seulement la sienne, perd deux Points.

IX.

Qui soufie la Bille, ou n'a pas un pied à terre quand il jouë, perd le Coup.

Bille touché, est cenfée jouée; Bille qui pose ne peut être perduë.

Celui qui jouë le premier, & se blouze, perd le devant.

(R 7) XII.

W.

XII.

Oni a l'Hypes, & se blouze, perd deux Coups.

X:I.I.I.

Qui fait santer la Bille de sa partie horsle tapis, gagne deux Coups.

XIV.

11 est défendu de toucher à la Passe, ni à la Corde, pour les forcer.

X V.

Si celui qui a le Devant, butte, & que sa Bille en san chemin, lorsqu'elle revient, touche la Bille de son adversaire, il faut la remettre en sa place.

XVI.

Si la Bille de celui qui a le Desant, fait butter celle de son compagnon, il perd le Coup.

XVII.

Qui passe du premier Coup dans la Passe d'un côté ou d'autre, est Fournier.

XVIII.

Quoiqu'un Joueur ait été Fournier, il suffit d'une seule fois pour le défourner.

ΧIX.

Il n'est pas permis de rompre la Bille de celui qui a l'Hyvet, soit qu'il ait passé, ou non, encore que son adversaire ait passé, ou butté, à peine que celui-ci perde le De-Tont.

XX.

Etant Fournier du côté de l'Ais, où l'on acquitte, on le peut défourner, passer, & butter tout d'un coup. XXI.

XXI.

Qui butte à une ou deux Bricolles, le comp est bon; & une bricolle est lorsque la Bille est poussée obliquement sur le Billard.

XXII.

Celui qui butte au Revenir, ne gagne riens: e'est-à-dire quand sa Bille étant poussée contre la Bande, butte en revenant:

XXIII.

Qui tire de la Queue du Billard, perd le:

XXIV

Il est désendu d'arrêter une Bille quand elle roule, à peine de perdre le Comp.

XXV.

Si une personne qui me jouë pas, arrête une Bille qui roule, cette Bille doit demeurer où elle a été arrêtée.

XXVI.

Quand une Bille sort hors le Tapis, ellene peut y revenir.

XXVII.

Qui frappe du Billard sur le Tapis, & jouë avant son Tour, perd le Caup.

XXVIII.

Il est désendu de dresser son compagnan à la Bille, ou au But, à peine de perdre le-Coup.

XXIX.

Celui qui tire à quatre doigts éloignez de la Corde, & qui gagne la Bille, gagne deux Conps.

XXX.

Qui tire de même, Acife blouze, ou itou-

tes les deux Billes ensemble, perd deux Comps.

XXXI.

Qui passe à quatre doigts, & ne le désend pas, est bien passé, tant en Bricole, que tout droit.

XXXII.

Le premier qui parle pour le Jeu, oblige pour le reste.

XXXIII.

Qui veut couper passe, & fait passer une Bille, elle est bien passée.

XXXIV.

Si une Bille en fait passer une autre, le Comp est bon.

XXXV.

Lorsqu'on jouë du côté de la Passe, & qu'on fait passer une Bille, elle est bien passée.

XXXVI.

Quand on vient cinq à cinq, ou sept à sept de la partie, cela dépend de celui qui a le Devant de la fixer en Deux.

XXXVII.

Lorsqu'une Bille qui est passée est près de la Corde, & qu'on la joue pour la gagner; & si ne la gagnant pas, on touche l'Ais, & qu'on revienne butter, le Cosp est bon.

XXXVIII.

Qui ne jouë pas du Bout du Jeu, perd le Coup.

XXXIX.

Il n'est pas permis de jouer à Bitterres-

DU BILLARD ORDINAIRE. 355

lantes, autrement on perd.

XL.

Qui leve la Bille sans permission, perd le Coup.

XLI.

Qui quite la Partie la perd; c'est la même chose quand il la remet.

XLII.

Il est loisible de changer de Billard en iouant.

Les Loix qu'on vient d'établir sur le Jew du Billard, ne regardent pas seulement ceux qui donnent à y jouer: & qui doivent les avoir imprimées sur une Table dans leur Billard; mais même les particuliers qui ont chez eux des Billards, afin de terminer sur le champ les contestations qui peuvent naître entre les Jouens, au sujet de quelques Comps qui y arrivent souvent, & qui demeureroient indécis sans l'aide de ces Regles. Mais après avoir parlé du Jew ordinaire du Billard, disons quelque chose de quelques autres qui se joient encore, & dont les Regles ont beaucoup de rapport aux précédentes.



elinalisek iskulla elinekoolisek elinekoolisek elinekoolisek elinekoolisek elinekoolisek elinekoolisek elinek Esinteraria eritaria eritaria

LEJEU

BILLARD,

appellé.

A TOUTES BILLES.

E Jeu du Billard, qu' on nomme à toutes Billes, est aujourd' hui beaucoup en usage; il ne demande pas moins d'adresse à l'égard des joueurs, que le précédent; voici quel en est le Mystère:

Regles du jeu de Billard, appellé à toutes Billes.

Uand on veut jouer à ce Jen, on prend chacun une Bille, & un Billard, & on tire qui aura le Devant; comme on a dir ci dessus aux Articles I, & II.

Celui qui a le Devant, débute, & pour cela il se met du côté de la Corde, & pousse sa Bille en bas, où il juge à propos de la mettre.

L II

Le Jeu du Bill and à toutes Billes. 357

T.

Il faut que la première Bille jouée passer les Blouzes du milieu; autrement celui qui débute doit recommencer.

II.

Si celui qui débute, se blouze en jouant,

il perd le Coup.

Après que le premier a débuté, son compagnon met sa Bille au Niveau de la Corde, pour tirer celle qui est joûce.

III.

Il n'est pas permis de rirer une Bille du premier coup, qu' au Niveau de la Corde, d'un côté ou d'autre, il n'importe.

Ce jeu de Billard à soutes Billes, confiste, strêt que la premiere est poussée, d'y toucher avec la sienne, sinon on perd un Point.

Il faut toujours, autant qu'on peut, tâcher d'éloigner la Bille de son compagnon, & de la coller, si on peut, contre la Bande, parceque pour lors; celui à qui appartient la Bille tollée, est gêné en la jouant, & manque par-là bien souvent à toucher l'autre Bille; ce qui lui sair perdre un Poins.

Si les Billes par leur situation vous permettent de faire sauter celle de vôtre com-

pagnon, il faut la tirer.

IV.

Qui tire la Bille de son compagnon, & la fait sauter, gagne deux Points.

Qui fait une Bille, c'est à dire, qui vifant à celle de son Adversaire, la pousse dans une Blouze, gagne deux Points.

358 Le Jeu du Billand à toutes Billes.

VI.

Quand une Bille est cachée derriere les Fers, ou dérriere la Corde, il est permis de se servir de la Bricole, pour tâcher de la toucher; à moins qu'on ne vous la désende.

On jouë au Billard en huit ou douze Points. Les bons Jewers en peuvent donner d'avance à ceux qui ne sont pas si forts qu'eux; & ces Points qu'ils donnent, se reglent selon leur prudence, & qu'ils connoissent le plus ou le moins de force de celui contre lesquels ils proposent de jouer.

Il n'y a à toutes Billes, ni Passe, ni Corde à considerer; & on peut dès le premier coup tirer la Bille de celui qui a le Depart pour la faire sauter, si l'on peut, ou la blouzer; & pour lors on gagne deux Points,

d'une ou d'autre maniere.



Ske ske ske ske eke eke

LE JEU

BILLARD,

Appellé le jeu

DE LA GUERRE.

N peut dire que le jeu de la Guerre, est un jeu de compagnie, puisqu'on y jouë huit on neuf ensemble.

Le nombre des personnes qui veulent jouer étant arrêté, chacun prend une Bille marquée différemment, c'est-à-dire d'un Point, de deux, & de davantage, selon qu'on est de Joueurs; & on remarquera qu'avant que chacun tire sa Bille, il faut bien les mêler les unes avec les autres.

Quand les Billes sont tirées, chaque foueur jouë à son tour, & selon que le nombre de Points qui sont sur sa Bille, lui donne droit; & lorsqu'on jouë, voici tout ce qu'il y a à observer à la Guerre.







Regles du jeu de la Guerre.

I L est désendu de se mettre devant la passe , sans le consentement de tous les soi-

II.

Celui qui jouë une autre Bille que la sienne, perd la Bille & le Coup.

III.

Qui touche les deux Billes en jouant, perd sa Bille & le Coup: il faut remettre l'autre à sa place.

IV.

Qui passe sur les Billes, perd la bille & le comp, & on doit metrre cette Bille dans la Blouze.

V.

Qui fait une Bille, & peut butter après, gague toute la Partie; c'est pourquoi il est de l'adresse d'un Joneur de tirer à ces sortes de comps autant qu'il lui est possible.

VÍ.

Qui butte de dessous la Passe, gagne tout, fut-on jusqu'à neuf Joueurs.
VII.

Les Loix du Jeu de la guerre veulent qu'on tire les Billes à quatre doigts de la Corde.

VIII.

Il est défende de sauver d'En-jen, à moins qu'on ne soit repassé.

IX.

Qui perd son rang à jouer, ne peut ren-

trer qu'à la seconde Partie.

X.

Ceux qui entrent nouvellement au Jen, ne sont point libres le premier coup de tirer sur les Billes, en plaçant les leurs où bon leur semble; il faut qu'ils tirent la Passe à quatre doigts de la Corde.

XI.

Il faut remarquer que lor squ'on n'est que cinq, on doit saire une Bille avant que de passer.

XII.

Si on n'est que trois ou quatre, il n'est pas permis de passer jusques aux deux derniers.

XIII.

Si celui qui tire à quatre doigts, fait passer une Bille, elle est bien passée.

XIV.

Qui touche une Bille de la sienne, & se sonye, perd la Parise: il faut que la Bille touchée reste où elle est roulée.

ΧV.

Si celui qui touche une Bille en jouant, la moye, & la sienne aussi, il perd la Partie: & on remet la Bille touchée où elle étoit,

XVI.

Qui dit côté de la Passe, fait passer une Bille, espérant la gagner, & ne la gagne pas, cette Bille doit rester où elle est, supposé qu'il y est encoré queiqu'un' à josser, mais s'il n'y avoit personne, on la remetatroit à sa premiere place.

XVII.

XVII.

Quand un Joneur a une fois perdu, il ne peut rentrer au Jeu, que la Partie ne soit entierement gagnée.

XVIII.

Les Billes noyées appartiennent à celui qui butte.

XIX.

Les deux derniers qui restent à jouer, peuvent l'un & l'autre se sauver d'En-jen.

XX.

Si celui qui est passé ne le veut pas, il n'en sera rien ; s'il consent, il doit être preseré à celui qui n'est pas passé.

XXI.

Celui qui étourdiment, ou par inadvertance jouë devant son Tour, ne perd que le Coup & non pas la Bille, c'est-à-dire qu'il y peut revenir à son rang.

XXII.

Qui tire à une Bille, & la gagne, & qu'en tirant le Billard, il touche une autre Bille gagnée, elle est censée telle; & la Bille de celui qui a joué le Comp, doit être mise dans une Blouze.

XXIII.

Il est expressément désendu de faire des Ventes, de quelque maniere que ce soit, à peine de perdre.

XXIV.

Qui par emportement, ou autrement, rompt un Billard, doit le payer ce qu'il yaut.

On voit, selon les Regles qu'on vient d'éta-